

quelque accident ou quelque usure trop rapide de l'organisme. Ce « demi-entraîné » a beaucoup de chances de pouvoir transporter dans le domaine de l'activité sociale les qualités ainsi mises en pratique dans le domaine physique,

Maintenant il ne faut pas que la crainte de tomber sous le joug de l'accoutumance le fasse verser dans l'excès opposé qui est celui du « touche à tout ». Ce qui convient c'est l'intermittence, c'est l'ordre dans la diversité. Le touche à tout sportif est un inutile; le touche à tout social est un nuisible.

Toute une philosophie cherche à naître en ce moment, dont le principe fondamental quoique souvent inconscient est une rébellion contre la civilisation de l'accoutumance. Des savants lui préparent les voies d'accord sans s'en douter avec des industriels et des commerçants. Que les uns et les autres ne négligent pas de songer au travail musculaire. Le sport est l'école primaire de cette philosophie-là.



Encore l'affaire Thorpe.

La publication des documents de l'affaire Thorpe dans le dernier numéro de la Revue Olympique paraît avoir causé quelque émoi parmi nos lecteurs. Plusieurs ont manifesté leur étonnement de voir disqualifier pour une « peccadille » un homme qui avait fourni, en refusant des offres considérables, une preuve si péremptoire de son esprit amateuriste. Il est de fait que la lettre entière adressée par le délinquant à J. E. Sullivan est comme imprégnée de sentiment sportif. La simplicité, la naïveté même avec lesquelles il expose son cas lui gagneront le cœur de plus d'un sportsman et les deux phrases par lesquelles, sans rancune et très loyalement il parle de ses camarades « *who were earning money by ball playing during their vacations and who were regarded as amateurs at home* » et s'excuse d'avoir fait « *what I knew several other college men had done except that they did not use their own names* » ces deux phrases rappellent avec une involontaire mais mordante ironie certaine fable de Lafontaine intitulée : les animaux malades de la peste.

D'un autre côté si l'indulgence à laquelle incitent ces considérations l'emporte sur le souci de la stricte application des règlements, n'ouvre-t-on pas la porte à de dangereux accommodements avec la loi ? Et de tels accommodements partout nuisibles ne doivent-ils pas être surtout évités quand il s'agit des Jeux Olympiques ? Il suffit de se rappeler le souci qu'apportait l'antiquité à ne laisser participer aux Olympiades que des athlètes irréprochables. N'en doit-il pas être de même dans le monde moderne ?

Il ne nous appartient pas d'intervenir en cette affaire. En relevant certaines appréciations intéressantes qui nous sont parvenues, nous ne faisons que verser des pièces au procès, si procès il doit y avoir. La seule conclusion que nous nous permettrons de tirer c'est que la revision des règlements amateuristes s'impose absolument. Et nul ne s'étonnera de nous entendre insister à nouveau sur un sujet dont nous avons maintes fois prouvé qu'il nous tenait à cœur. Ces règlements sont devenus un filet aux mailles impuissantes qui depuis longtemps déjà laissent passer sous le faux nom d'amateurs des professionnels avérés et retiennent comme tels des sportsmen dont l'amateurisme s'affirme de façon certaine. Si l'affaire Thorpe convainc tout le monde de la nécessité d'un changement, il faut avouer qu'elle aura rendu aux sports un inappréciable service.

Parmi les journaux qui ont discuté le cas, il en est qui ont fait allusion à l'établissement du serment en reconnaissant que ce moyen de vérifier le passé d'un athlète avait bien des chances d'éviter des incidents comme celui-ci. Il faudra bien en venir à cette solution que nous avons toujours préconisée. Thorpe qui se jugeait amateur s'est donné ou s'est laissé donner comme tel. Comment s'imaginer un seul instant qu'appelé à jurer sur le drapeau de son pays qu'il n'avait jamais manqué aux règlements amateuristes il se fut risqué à prêter un faux serment qui l'eût non pas déclassé comme sportsmen mais déshonoré comme homme pour toute sa vie. Poser la question c'est y répondre et à côté de sa belle valeur morale le serment s'affirme comme le seul moyen pratique de mettre fin à un état de choses intolérable.

